



## Possibilité en cas de piratage.

Par **therireur**, le **31/10/2008** à **20:50**

Bonjours, je me suis fait pirater mon site internet, sur un serveur que je paie.  
Il y a eu des dommage au niveau des donnée mais j'ai reussis a récupéré leur ip via les fichier du serveur.

Que faut-il pour porter plainte? Les preuves a apporter?  
Et si les preuve ne sont pas suffisante, peut on au moins déposer une main courante?

Merci.